



**CANOË-KAYAK TRAPPES  
ST-QUENTIN-EN-YVELINES**  
4 allée Antoine de St Exupéry  
78190 Trappes  
contact@cktrappes.org  
http:// www.cktrappes.org

# ADHESION

## Saison 2017<sup>1</sup>

<b>Réservé CKTSQY</b>	
Payé le : ..... / ..... / 201...	
<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Virement
<input type="checkbox"/> ANCV	<input type="checkbox"/> Autre

Nom : ..... Prénom : .....

Né.e le : ..... / ..... / ..... Nationalité : .....

Certificat médical : ..... / ..... / 2017 Compétition : OUI / NON

Tél. fixe : ..... Tél. mobile<sup>2</sup> : .....

Courriel<sup>2</sup> : .....

Adresse : .....

Pour l'adhérent.e mineur.e, coordonnées du ou de la responsable légal.e :

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. fixe : ..... Tél. mobile<sup>2</sup> : .....

Courriel<sup>2</sup> : .....

Tarifs adhésions 2017	-20 ans <sup>4</sup>	+20 ans	Famille <sup>5</sup> +20 ans
<b>Hors SQY</b>	80 €	105 €	75 €
<b>Habitant SQY<sup>3</sup></b>	50 €	95 €	65 €
<i>Soit réduction SQY</i>	30 €	10 €	10 €
<i>Soit réduction Famille</i>			30 €

Montant adhésion correspondant à votre situation (A)	
Assurance Complémentaire <b>Facultative</b> « IA sport plus » à 10,65 € (B)	
<b>TOTAL (=A+B) à payer →</b>	

A noter : le fonctionnement du club est entièrement basé sur le bénévolat, y compris pour l'encadrement des séances. Le matériel est prêté gratuitement. Un coup de pagaie de chacun.e est indispensable pour l'organisation des sorties et l'entretien du matériel.

Je déclare : savoir nager 25m et m'immerger ; avoir pris connaissance de la notice d'assurance MAIF, du règlement intérieur du CKTSQY et m'engager à le respecter ; et adhérer au CKTSQY.

A ..... le ..... / ..... / 201.. Signature

(Pour les mineur.e.s signature du ou de la responsable légal.e)

<sup>1</sup> Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 (12 mois)

<sup>2</sup> Les informations sur la vie dub (CR de réunion, calendrier,..), et les précisions pour les sorties sont adressées par courriel ou sms.

<sup>3</sup> Elancourt ; Guyancourt ; Magny ; Montigny ; Trappes ; La Verrière ; Voisins ; Coignières ; Les Clayes ; Maurepas ; Plaisir ; Villepreux

<sup>4</sup> A noter : les jeunes de moins de 20 ans bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif des sorties hors Île-de-France.

<sup>5</sup> Après une première adhésion plus de 20 ans, les autres membres de la famille de plus de 20 ans bénéficient du tarif « Famille ».

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » N° 78-17, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.